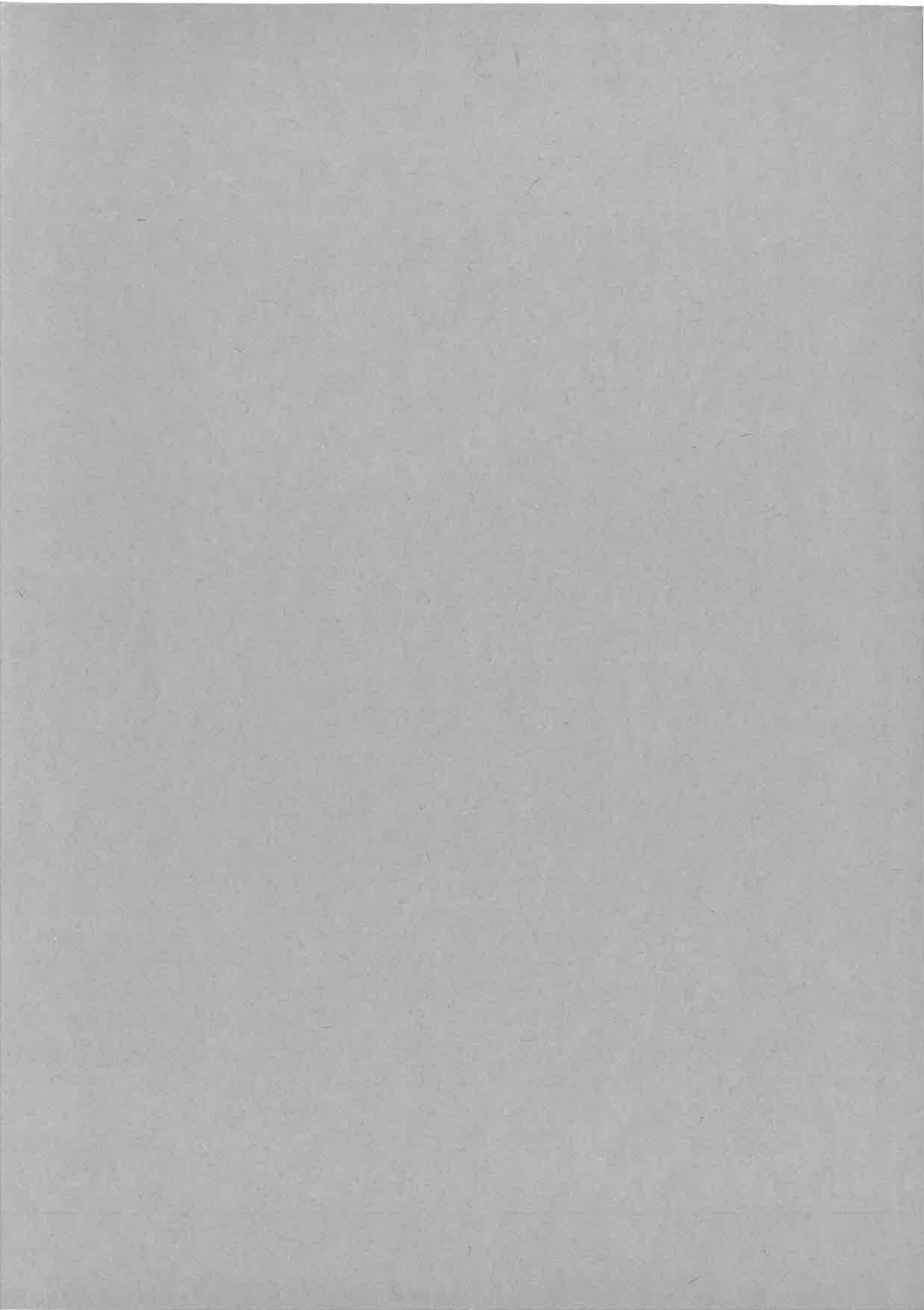


LIGNEROLLES



BULLETIN MUNICIPAL

N°12 1993



S O M M A I R E

- Mot du Maire
- Mise au point
- Entretien des bâtiments et de leurs abords

Vie Associative

- Hommage
- Club du 3e Age
- Amicale Laïque
- Union Sportive Lignerollaise
- Comité FNACA
- Club Destinée
- Chasse
- Bibliothèque

Etat Civil

Informations et renseignements

Le Mot Du Maire

L'année 1993 voit l'achèvement et la mise en fonctionnement du dispositif d'épuration des eaux usées et d'une première tranche du réseau de collecte de ces eaux. Dans notre précédent bulletin, nous avons présenté l'intérêt de ces réalisations et les coûts d'objectif.

Les coûts d'objectif déterminés par les services de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, maître d'ouvrage avaient pour but :

- de fixer les dépenses à inscrire dans le budget 1992 avec l'assurance que le prix des travaux resterait inférieur à ces coûts.

- de justifier les demandes de subventions dont le pourcentage s'applique logiquement sur les sommes effectivement payées.

- de prévoir le volume de l'autofinancement et de l'emprunt.

Les appels d'offre auprès des entreprises pour la réalisation d'une première tranche du réseau d'une part, et de la lagune d'autre part, ont permis au Conseil Municipal de retenir :

- pour les réseaux, les sociétés BARBIERO et SOVIAC :

510 612.14 Frs T.T.C.

- pour la lagune, la société LAUVERGNE COLLINET :

627002.62 Frs T.T.C.

Avec les suppléments pour des modifications justifiées, le coût définitif des opérations respectives y compris honoraires de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, s'élève à :

Réseaux : 611 762.37 Frs T.T.C

Lagune : 790 715.46 Frs T.T.C

dont 37 762.86 Frs T.T.C pour l'achat du terrain , frais de notaire et géomètre.

Ces coûts sont sensiblement inférieurs aux coûts d'objectif.

L'excédent de ce programme pourra compléter le financement de diverses opérations.

Si l'on déduit les subventions du Fond National et Départemental d'Adduction de l'Eau et de l'Agence du Bassin Loire-Bretagne et la T.V.A à récupérer en 1995, l'autofinancement assuré par la commune est de 583 162.62 Frs avec, il est vrai, la charge d'un nouvel emprunt (420 000 Frs/15 ans soit 52 628.88 Frs/an de remboursement). Le financement des diverses opérations apparait dans le tableau ci-contre.

OPERATIONS ASSAINISSEMENT

	LAGUNE	RESEAUX
Coût d'objectif T.T.C.	914 406	612 982
Appel d'offre + Suppléments T.T.C.	692 826	579 523
Coût définitif T.T.C. dont achat de terrain + frais	790 715 37 762	611 762
Subventions prévues	488 400	155 055
Subventions encaissées	448 265	155 055

Budget primitif et Budget supplémentaire 1993 sont marqués comme les budgets précédents, par l'importance des frais de Fonctionnement. Personne ne peut cependant contester la nécessité de procéder, par exemple, à l'entretien régulier des espaces verts et de la voirie. Personne ne peut refuser l'engagement financier de la commune pour le fonctionnement de l'école (entretien des bâtiments, fournitures scolaires, garderie, cantine).

Cette année la Départementalisation des Services d'Incendie et de Secours a entraîné une participation de la commune de 27 204 Frs contre 11 980 Frs en 1992.

Avec un Budget Primitif de 1 166 155 Frs en section fonctionnement, on ne peut prélever que 187 878 frs pour la section d'investissement, somme immédiatement amputée par la participation aux frais d'entretien des collèges (31 860 frs).

Le remboursement du capital des emprunts vient encore réduire cette somme. Finalement, la commune ne peut apporter à l'autofinancement des projets que 64 878 Frs, soit 5.57 % de la section de fonctionnement.

D'autres communes font le même constat : les charges de fonctionnement réduisent de plus en plus les possibilités d'investissement. Le recours à l'emprunt s'impose donc de plus en plus. Il est particulièrement justifié pour les réalisations les plus durables, comme les bâtiments communaux . Les contribuables d'aujourd'hui n'ont pas à payer seuls, par des impôts locaux majorés, ces équipements qu'utiliseront encore longtemps leurs descendants.

Cette année, la voirie venait en priorité : là encore, personne ne peut nier l'urgence des interventions, en particulier sur le chemin des Chaumes. Le recours à l'emprunt a encore été nécessaire, mais l'endettement de la commune demeure raisonnable.

Il est cependant évident que les collectivités locales : communes, départements, régions, avec un endettement élevé peuvent se trouver dans l'obligation d'augmenter fortement la fiscalité. Il s'agit alors de conserver des moyens suffisants pour les investissements prioritaires avec une part plus large d'autofinancement et une part plus réduite de capitaux empruntés.

Le Conseil Municipal de Lignerolles a toujours eu le souci de limiter les charges des quatre taxes locales : réduction générale des taux en 1980, 1981, 1984, 1985 et 1988 (voir bulletin municipal de 1988), pour limiter les conséquences du relèvement des bases par la loi de finances. Cette année encore, le Conseil Municipal a décidé d'abaisser le Foncier Non Bâti et la Taxe Professionnelle. Vous pouvez le constater sur les feuilles d'imposition et constater aussi que le département et la région, eux, ont relevé leurs taux.

Notre premier souhait est de voir s'édifier de nouvelles résidences principales à Lignerolles pour que la matière imposable au niveau de la Taxe d'Habitation et du Foncier Bâti, par sa croissance, puisse développer les revenus de la commune. Cela dépend du redressement économique de l'agglomération montluçonnaise dans le contexte national et international...

Le Conseil Municipal, modestement, est là aussi pour espérer entreprendre.

EXTRAIT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRIMITIF 1983

Frais de personnel	321 000
dont charges sociales	70 000
Indemnités maire et adjoints le maire et les adjoints n'acceptent pas de percevoir le montant maximal de leurs indemnités	61 000
Entretien bâtiments, voirie, matériel eau, gaz, électricité, assurances	127 000
Participations Intercommunales	200 377
dont SICTOM	97 480
Eclairage public	13 620
Aide Sociale	13 024
Incendie	27 304
Allocations et subventions	48 200
Remboursement intérêts des emprunts	133 000

MISE AU POINT

du Maire et de ses adjoints

Depuis quelques mois, les habitants de notre commune reçoivent une rubrique qui se veut d'information concernant la vie communale.

Nous sommes en démocratie, chaque association peut s'exprimer et dire ce qu'elle pense sur tel ou tel problème, sans jamais discréditer les personnes par des attaques injustifiées qui déshonorent leurs auteurs, ni publier de fausses informations, comme celles concernant la digue du bassin d'épuration.

Mais quand il s'agit de l'association des Parents d'Elèves (association créée pour le dialogue et l'élaboration de projets entre parents, enseignants et représentants du conseil municipal) et que cette association se permet d'envoyer dans toutes les boîtes aux lettres des informations fausses, nous pensons que nous avons à faire une mise au point.

De tous temps, le conseil municipal a été motivé pour répondre aux besoins des enfants et s'est voulu au service des besoins scolaires : chaque demande d'amélioration, de confort, de modernisation a été acceptée, en fonction des possibilités du budget de la commune. Ainsi de 1985 à ce jour environ 240 000 Frs ont été dépensés en divers travaux de réfection et d'aménagement pour les écoles, et l'année 1994 nous devons voter pour l'Association des Parents d'Elèves une subvention de 13 000 Frs nécessaire pour assurer une partie du salaire et 3 000 Frs pour le fonctionnement général du service de l'accompagnatrice des enfants de maternelle qui prennent le taxi.

Nous savons que la vie d'une commune commence à l'école et dépend en partie de l'éducation qui est donnée aux enfants. Cette éducation est favorisée par de bonnes conditions matérielles mais surtout grâce à des institutrices compétentes. Il faut reconnaître qu'à Lignerolles nos enfants sont particulièrement favorisés. Au budget 1993 nous avons inscrit 16 000 Frs pour les fournitures scolaires soit 372 Frs par enfant. Par rapport aux communes limitrophes, nous sommes les plus généreux.

Nous devons aussi payer les frais de déplacement du professeur de langue pour le CM2 soit 1 308.48 Frs pour l'année 92-93.

N'oublions pas que le budget communal prend en charge les heures de surveillance de cantine et d'interclasse de 12 heures à 13 heures 30 par les institutrices, et la coopérative scolaire d'un montant de 4 000 Frs pour l'année 1993.

En 1992, l'association des parents d'élèves nous a fait part d'un projet de regroupement des deux classes dans un seul bâtiment et l'adjonction d'une troisième salle nécessaire au cours de langues étrangères, à la bibliothèque et au cours d'informatique. Ce projet de regroupement a été examiné par le conseil municipal et un plan de construction et d'aménagement dans les bâtiments de la mairie a été établi par l'architecte des communes du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale. Ce plan n'a pas satisfait l'ensemble du conseil et vu les travaux et les frais engagés (traitement des eaux usagées par lagunage au bourg), nous avons préféré attendre.

L'association des Parents d'Elèves n'a pas voulu comprendre la position du conseil municipal d'où cette réaction écrite du 14 mai 1993 où l'on affirme qu'une nouvelle classe coûterait 140 000 francs et la lagune 1 500 000 francs (voir le mot du maire, l'examen financier de la réalisation).

Il ne faut pas comparer le coût partiel d'une réalisation avec le coût objectif. Par exemple nous avons un coût objectif de 1 500 000 Frs pour la lagune et le coût réel pour la commune est de 583 162.62 Frs. Le chiffre de 140 000 Frs pour l'adjonction d'une nouvelle classe, à la classe du bas correspond au coût défini dans l'avant projet sommaire après déduction des subventions et de la T.V.A... Mais ne tient pas compte des différents aménagements d'accompagnement indispensables dont la réalisation serait inévitable : W.C, préau, réaménagement de la salle des fêtes... Il ne faut pas écrire n'importe quoi.

De toutes façons, même sous la pression, le conseil municipal n'investit pas l'argent des contribuables sans grande réflexion.

Nous avons cherché de nouvelles solutions et un projet de regroupement et de construction au niveau de l'école du haut a été élaboré par l'architecte des communes. Mais le conseil municipal, après consultation du percepteur, ne peut pas engager la commune dans de nouveaux emprunts et ce projet devra attendre 1995.

Nous n'agissons pas au conseil municipal de Lignerolles en vue des élections mais pour le bien de la communauté lignerollaise.

Pour vous informer objectivement, les conseillers municipaux, les adjoints sont à votre disposition ainsi que le maire lors de ses permanences. Enfin, bien entendu, les séances du conseil municipal sont publiques.

ENTRETIEN des BATIMENTS ET DE LEURS ABORDS

EXTRAIT DU REGLEMENT SANITAIRE DEPARTEMENTAL

Article 32

Les propriétaires et les occupants d'un immeuble sont tenus d'assurer dans le cadre de leurs obligations respectives, un entretien satisfaisant des bâtiments et de leurs abords.

Les travaux d'entretien doivent être exécutés périodiquement et toute détérioration imprévue de nature à porter un préjudice à la santé des personnes, doit faire sans délai l'objet d'une réparation au moins provisoire.

Article 37

Les plantations sont entretenues de manière à ne pas laisser proliférer les insectes et leurs larves au point qu'ils puissent constituer une gêne ou une cause d'insalubrité. Il doit être procédé, chaque fois qu'il est nécessaire, à une désinsectisation. Nul ne peut s'opposer aux mesures de désinsectisation collectives qui seraient entreprises pour l'autorité sanitaire au cas où se manifesterait un envahissement anormal d'un quartier par les insectes et leurs larves.

ELAGAGE

Dans l'intérêt de la circulation et la conservation du domaine routier, les arbres, les branches et les racines qui avancent sur le sol des voies communales doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies, et les haies conduites de manière que leur développement ne fasse pas saillie du côté où passe le public.

Les opérations d'élagage sont à effectuer du 1er novembre au 15 février et obligatoirement terminées le 1er mars. Faute d'exécution, la Commune peut faire effectuer ces travaux aux frais des propriétaires ou fermiers, après mise en demeure par lettre recommandée non suivie d'effet.



LA VIE



ASSOCIATIVE



HOMMAGE

C'est avec beaucoup d'émotion et une grande tristesse que nous avons appris le décès de Christine DUBOISSET après une lutte courageuse face à une terrible maladie. Respectant le voeu d'intimité de ses proches durement éprouvés, c'est à travers ces quelques lignes que nous lui rendons hommage.

Comme George SAND, elle nous venait des confins du Berry, d'une famille bien connue à Culan où l'on appréciait sa gentillesse. Venue à Montluçon pour ses études au LGET Paul Constans, elle s'y fixe pour travailler à Landis et Gyr pendant plus de 20 ans. Très sensible à son environnement et au monde du travail, elle a vécu tous les temps forts de cette entreprise montluçonnaise, participant activement aux côtés de son mari à la vie sociale et syndicale.

Installée à Lignerolles par son alliance avec une ancienne famille, elle retrouve son milieu rural d'origine avec une vie simple et proche des gens. Très vite, son caractère et sa vie familiale vont l'amener à s'impliquer dans la vie de notre commune pour défendre des valeurs fondamentales comme la vie associative, creuset de la convivialité dans notre société. Membre du Comité des Fêtes, elle fut un pilier de la célébration du Bicentenaire de la Révolution Française. Trésorière de l'Amicale Laïque, elle en a été aussi la cheville ouvrière, ces dernières années, participant à la création des diverses activités (bibliothèque, Club Détente...).

L'école de Lignerolles lui doit en grande partie son développement actuel, puisque dès 1986, elle participe à la mise en place du transport collectif fidélisant ainsi les enfants de la maternelle vers l'école primaire de notre commune. Déléguée des parents d'élèves, elle était sans doute celle qui connaissait le mieux la partie la plus jeune de notre population. Même accablée par la maladie, elle s'est battue cette année encore pour affirmer et défendre l'avenir de notre commune : les enfants et leur scolarité.

Sa disparition prématurée laisse un grand vide autour de nous, mais pour longtemps encore, nous restera son souvenir de voisine, de collègue ou d'amie toujours aimable et serviable.

Les Associations

CLUB DU 3^{ème} AGE



Fidèle à la tradition, le club se retrouve avec plaisir tous les 1^{er} jeudi de chaque mois pour surtout jouer aux cartes et se donner des nouvelles des uns et des autres habitants de notre "LIGNEROLLES".

Hélas, Monsieur COTINAUD le doyen nous a quitté, ainsi que Madame TOURAUD et Monsieur Jean COLLIN, le benjamin de notre Association.

Traditionnellement notre repas de fin d'année s'est déroulé dans la bonne humeur chez monsieur ROCHA, où nous avons été bien gâtés. Monsieur Le Maire s'était joint à nous ainsi que quatre de ses conseillers.

Le 18 novembre, nous avons assisté à une réunion d'Inter-Clubs à Viplaix où 13 communes étaient représentées, chacune faisant le bilan de leurs activités (voyages, repas, tricots...).

D'autre part, l'Assemblée Générale du département s'est effectuée à BAYET où 450 personnes étaient présentes.

Il ne faut pas oublier la grande fête de l'Amitié qui a eu lieu à Cérilly, le 23 juin sous chapiteau, 4 500 personnes ont animé la journée par des danses et chansons.



AMICALE LAIQUE

Le bilan de la saison 93-94 témoigne d'une bonne santé pour notre association : autour d'un petit noyau de membres actifs, les gens sont venus soutenir nos activités par leur aide ou leur participation aux manifestations. A un moment où le bénévolat ne fait plus recette, les Lignerollais semblent encore attachés à l'animation de leur commune autour de l'école. Qu'ils en soient remerciés et qu'ils poursuivent leur effort dans ce sens.

Le bilan financier se maintient plus difficilement devant l'augmentation du coût des activités. Le soutien du Conseil Municipal et une gestion rigoureuse de la trésorerie permettent encore un équilibre sans diminution d'activités.

La saison écoulée a tenté de satisfaire toutes les catégories de population.

Deux randonnées pédestres ont conduit les amateurs de la nature aux chataignes par un après-midi d'octobre et pour une journée sur les bords de l'Aumance en juin. Deux journées réussies aussi grâce à l'accueil des communes de Saint-Désiré et d'Hérisson.

Le loto et le concours de belote ont permis de renflouer nos finances. Merci à tous les participants et à tous ceux qui ont participé à leurs mises en place.

Carnaval 93 est arrivé en calèche sous la conduite de Josepha et de son cocher stylé : promenade, déguisements, magie, tout était au rendez-vous pour la joie des enfants.

La fête des enfants, traditionnelle rencontre Lignerolles-Prémilhat-Teillet-Argenty, s'est déroulée à Prémilhat où l'accueil est toujours chaleureux pour les participants et leurs accompagnateurs. Rendez-vous est pris pour la revanche...



Les activités régulières ont fonctionné toute la saison :

- club détente le vendredi après-midi où chacune apporte son ouvrage et ses connaissances.

- gymnastique d'entretien pour adultes le mercredi de 18 heures à 19 heures, à la salle des fêtes de septembre à avril .

- La piscine a pris le relais avec ses séances hebdomadaires. Grâce à la subvention municipale, tous les adhérents ont profité de cette activité : en moyenne 45 enfants encadrés par 10 adultes ont pu s'initier à la natation chaque mardi soir.

L'assemblée générale du 1er octobre a eu la lourde tâche de renouveler le bureau. Notre trésorière nous a quittés, mais son souvenir courageux nous a déjà aidé à contruire la nouvelle saison et il restera encore longtemps dans notre mémoire. La nouvelle équipe invite tous ceux qui le peuvent à nous rejoindre dans la limite de leur disponibilité, afin de réussir au mieux nos activités et de satisfaire les Lignerollais.

BUREAU 93-94

Présidente : Nicole GAGNEPAIN
Vice-président : Philippe VAUZELLE
Trésorier : Claude ANDRE
Trésorière-Adjointe Monique GRENOUILLAT
Secrétaire : Marie-Thérèse FERRANDON
Secrétaire-Adjoint: Christian DUVERGER





UNION SPORTIVE LIGNEROLLAISE

Agrément Ministériel N° 03-S-42 du 09-04-1970

Siège : Salle Louis Tripier
03410 LIGNEROLLES - Cidex 8037

Téléphone : 70 51 57 02
Vendredi après 20 h. 30
Dimanche après 17 heures

- Le bilan sportif de la saison 92-93 a été moyen :
 - 1'Equipe A termine 7e de sa poule en championnat de 1ère Division
 - 1'Equipe B termine 3e de sa poule en championnat de 3e Division
 - 1'Equipe C termine 3e de sa poule en championnat de 5e Division
 - 1'Equipe Vétérans ainsi que toutes les équipes de jeunes ont effectué une bonne saison.
- Le dimanche 9 mai 1993, le tournoi organisé par l'USL fut l'apothéose de cette saison. Près de 350 jeunes ont été regroupés. Pendant toute la journée, chacun a pu apprécier le travail et le dévouement de tous les dirigeants des jeunes de notre Club.
- Par ailleurs, l'USL tient à s'intégrer complètement dans la vie de notre commune ; c'est pourquoi, elle a décidé de relancer la fête du 14 Juillet. Nous espérons qu'elle a su vous distraire et vous faire oublier vos soucis quotidiens.
- L'USL repart pour la saison 93-94 avec 150 licenciés, répartis en 3 équipes Seniors - 1 équipe Vétérans - 1 (voire 2) équipe(s) de jeunes dans chaque catégorie d'âge avec naturellement les dirigeants bénévoles.

Quoique de plus en plus nombreux, nous tentons de préserver l'esprit de convivialité qui règne dans notre Club et nous espérons que vous pourrez vous en rendre compte, que ce soit en venant "supporter" les jeunes et les moins jeunes sur le Stade Louis-Penthier ou bien en participant aux diverses manifestations que nous organisons (soirée cabaret, concours de belote, soirée paëlla, concours de pétanque, etc...).

L'USL souhaite à tous les Lignerollais une bonne saison 93-94.

COMITE F.N.A.C.A

Durant l'année 1992, le comité de Lignerolles a poursuivi ses activités :

- Banquet au mois de février
- Commémoration du 19 mars
- Concours de pétanque en mai
- Participation aux réunions du Comité Départemental

Le printemps 1992 a vu se dérouler les élections législatives, précédées de la campagne électorale. Comme à l'accoutumée en pareille situation les promesses à l'adresse des anciens d'A.F.N. n'ont pas manqué.

Six mois après, les résultats se font attendre. Pourtant nos demandes n'ont rien d'extraordinaire.

Nous demandons de meilleures conditions d'attribution de la carte du combattant qui devrait être délivrée avec les mêmes critères que ceux de la gendarmerie.

Compte tenu de la crise de l'emploi, nous proposons pour les chômeurs en fin de droit, la retraite anticipée à l'âge de 55 ans.

Nous revendiquons aussi le droit de prendre la retraite avant 60 ans en tenant compte du temps passé en A.F.N.

Et, bien sûr, la reconnaissance du 19 mars, journée du souvenir de nos camarades morts en A.F.N.



CLUB DESTINEE

Pour sa première année, le Club DESTINEE " Gym Danse" a accueilli 20 enfants qui n'ont pas ménagé leurs efforts.

Le but était de faire passer le message Gym Danse autrement qu'à travers les animatrices, d'amener les élèves à se confirmer, chose faite.

Un repas de Noël a été offert aux enfants et s'est terminé en discothèque.

Un goûter et cadeau d'anniversaire a été remis à chaque enfant au cours de l'année.

La saison s'est terminée, avec succès, par un gala, remise de médailles aux enfants, avec à l'appui les chanteuses Jeanne Mas, Véronique Jeannot, la Salsa du Démon, et un petit goûter.

Le Club a participé bénévolement au 14 juillet en collaboration avec l'U.S.L.

Les animatrices Nathalie et Annick, très disponibles ont accompli un excellent travail professionnel.

Le Conseil Général et la Mairie ont apporté une contribution, ainsi que tous les commerçants.

La Présidente et son bureau, remercient ceux qui ont participé, aidé, montré un intérêt au sport et à la danse par leur présence de plus en plus nombreuse.

Les entrainements ont lieu le mercredi de 14 h 30 à 16 h 30.

Pour tout renseignement, s'adresser à :
Mme MARTINS RAINHA Martine
Tél : 70.51.52.34

MEILLEURS VOEUX POUR 1994

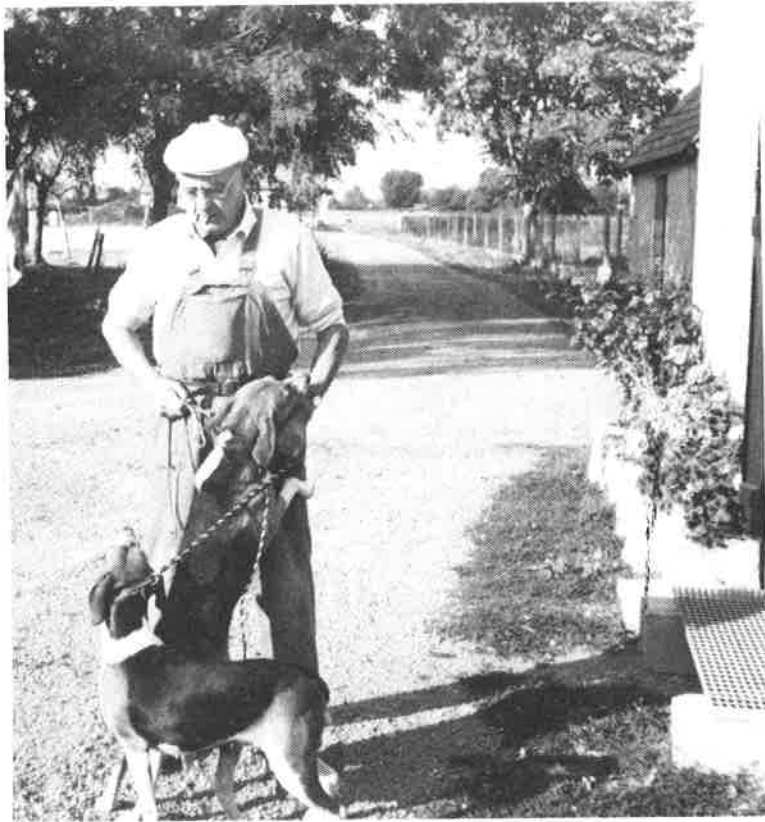




Tout en souplesse et harmonie !



SOCIÉTÉ DE CHASSE



Il nous a quitté dans l'année 1993

Hommage à Monsieur COLLIN Jean, membre de notre bureau, décédé brutalement dans l'année 1993.

Monsieur COLLIN était à la tête de notre association pendant de nombreuses années. Il s'est consacré à la société de chasse où il fut écouté et apprécié de tous grâce à son expérience et sa sagesse. Propriétaire et sociétaire actif, puis depuis quelques années non-actif, ne pratiquant plus ce loisir, mais restant néanmoins membre de notre bureau.

Que tous ses proches retrouvent par ce communiqué notre compréhension de leur peine suite à sa disparition.

BUREAU

Président : KOLLMANN André
Vice-président : BOUGEROLLE Maxime
Secrétaire : BUVAT Annie
Vice-secrétaire : MACEDO José
Trésorier : MACZEK Daniel
Vice-trésorier : BUVAT Michel

BIBLIOTHEQUE

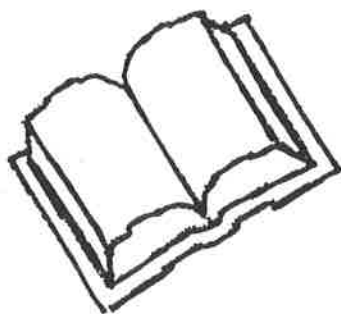
La bibliothèque fonctionne régulièrement à la salle Louis Tripiet le premier jeudi du mois de 17 h à 19 h, le troisième samedi de 14 h à 16 h et le mercredi des vacances de 14 à 16 heures.

Modeste sans doute, puisque logée dans une salle municipale partagée entre les associations, elle est cependant assez fournie grâce à l'adhésion de notre commune à la bibliothèque centrale de prêt gérée par le Conseil Général de l'Allier. Le renouvellement du dépôt trois fois dans l'année permet de satisfaire les demandes spécifiques d'ouvrages. Les commandes sont encore facilitées par la proximité d'une antenne mise en place à Commentry dans le nouveau Centre de la Pléiade.

Le dépôt de Lignerolles est géré par l'Amicale Laïque et le prêt est gratuit pour les habitants de la commune. En 1993, le nombre d'inscrits atteint 95 personnes avec un noyau de 40 lecteurs assidus, sans compter les enfants de l'école qui viennent régulièrement s'approvisionner.

Renseignements à la Mairie ou chez Nicole GAGNEPAIN

Tél : 70.51.53.14



ETAT CIVIL

NAISSANCES

TINET Bryan	25.08.1992	Le Grand Cougour
BILLAUD Amandine	11.10.1992	Mont
JACQUINET Myriam	24.02.1993	La Caille
JAMET Olivier	15.06.1993	La Viale
NORE Corentin	14.07.1993	Le bourg
WALKER Alexane	05.09.1993	Le bourg
DUBOIS MARINE	26.09.1993	Le Breuil
LESBRE Mélanie	17.10.1993	Le Bourg



MARIAGES

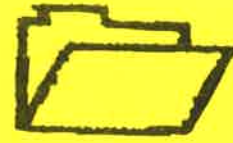
WALKER William et MACEDO Marie Augustine	10.10.1992
PRIGENT Denis et MARCHAND Sylvia	31.10.1992
NOWAK Stéphane et BOULARD Marie Clémence	04.09.1993



DECES

GAETAN Pierre	08.08.1992
MOLUSSON Aimé	03.11.1992
GRAND Michel	02.01.1993
VERGE Georges	10.03.1993
FAYOLLE Henri	22.05.1993
AUFORT Albert	10.06.1993
MARTINAT Christine épouse DUBOISSET	01.07.1993
COLLIN Jean	08.07.1993
COUBRET Jacques	09.08.1993
LAJOIE Roger	27.08.1993
DA COSTA FERNANDES Maria épouse DE ABREU DA SILVA	02.09.1993
PERRIER Georges	02.10.1993





INFORMATIONS



ET

RENSEIGNEMENTS



PRATIQUES



OUVERTURE DE LA MAIRIE

- **Mardi :** de 9 heures à 12 heures
- **Jeudi :** de 9 heures à 12 heures
de 13 heures à 15 heures
- **Samedi :** de 14 heures à 17 heures

Téléphone : 70.51.51.05

PERMANENCE DU MAIRE

chaque Mercredi de 10 heures 30 à 12 heures

**ou prendre rendez-vous auprès du secrétariat de
mairie**

LISTE ELECTORALE

**Les inscriptions sur la liste électorale sont
ouvertes dans les Mairies jusqu'au 31 décembre 1993.
En conséquence, tous les Français et Françaises âgés de
plus de 18 ans ou atteignant leur majorité avant le 1
mars 1994 et jouissant de leurs droits civils pourront,
jusqu'au 31 décembre 1993, demander leur inscription à la
Mairie de leur domicile.**

BIBLIOTHEQUE

Salle Louis TRIPIER

- le 1er Jeudi de chaque mois de 17 h à 19 h
- le 3e samedi de chaque mois de 14 h à 16 h

**Prêt gratuit pour les Lignerollais
Renseignements Tél : 70.51.53.14**

CONTENEUR à Ordures Ménagères

Les personnes intéressées par l'achat d'un conteneur sont invitées à s'adresser en mairie. Nous vous communiquons les tarifs ci-dessous :

Contenance	Prix T.T.C.
120 litres	260,92
240 litres	367,66
340 litres	687,88
500 litres	1601,10
750 litres	1838,30

CONTENEUR à VERRE

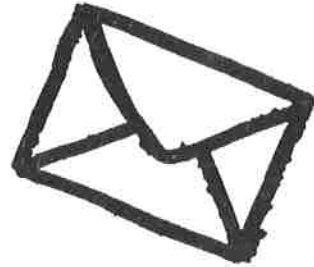
Un conteneur à verre (uniquement à verre) est à la disposition des Lignerollais sur l'aire de stationnement, face au nouveau cimetière.

DECHARGE MUNICIPALE

Contrôlée et réservée aux Lignerollais, uniquement pour les déchets tels que les végétaux et les gravats résultants de travaux effectués dans les résidences de Lignerolles. Demander les clés de la décharge en Mairie aux heures d'ouverture.

OU S'ADRESSER ?

POUR OBTENIR	OU S'ADRESSER	PIECE A FOURNIR
Extrait acte de naissance	Mairie du lieu de naissance	
Extrait acte de mariage	Mairie du lieu de mariage	
Extrait acte de décès	Mairie du lieu de décès ou dernier domicile	
Certificat de vie	Mairie du domicile	Livret de famille
Certificat de propriété ou d'hérédité	Mairie du domicile	Livret de famille et désignations des héritiers
Certificat nationalité	Greffe du Tribunal d'Instance	
Carte nationale d'identité	Mairie du domicile	Livret de famille 2 photographies timbre fiscal : de 150 Frs
Passeport	Mairie du domicile	Carte d'identité 2 photographies timbre fiscal : de 350 Frs
Autorisation de sortie de territoire pour mineur	Mairie du domicile	Livret de famille
Livret de famille	Mairie du lieu de mariage	
Carte d'électeur	Mairie du domicile La demande d'inscription doit être déposée avant le 31 décembre pour qu'elle prenne effet à compter du 1er mars suivant. Se munir du Livret de famille.	



ECRIVEZ-NOUS

Ecrivez-nous toutes vos suggestions ou vos remarques de manière à en tenir compte pour les prochains numéros.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

